

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20210224-DEL_21_02_24_21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2021

Affichage : 25/02/2021



Débat d'Orientation Budgétaire 2021

Conseil municipal
24 février 2021

GLOSSAIRE

CVAE : Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

DCRTP : Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

DSIL ou FSIL : Dotation ou Fonds de Soutien à l'Investissement Local

EPIC : Etablissement Public Industriel et Commercial

FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources communales

FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes

FPU : Fiscalité Professionnelle Unique

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

GVT : Glissement Vieillesse Technique

IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

IPCH : Indice de Prix à la Consommation Harmonisé

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques

PIB : Produit Intérieur Brut

PLF : Projet de Loi de Finance

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PPCR : Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations

PSSV : Pôle Santé Simone Veil

RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

TFB : Taxe Foncière Bâtie

TFNB : Taxe Foncière Non Bâtie

TH : Taxe d'Habitation

Table des matières

I - La loi de finances 2021.....	
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	3
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle.....	3
FPIC.....	3
Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).....	3
FCTVA	4
Taxe sur la consommation finale d'électricité.....	4
Traitement de la Fonction Publique	4
Recettes fiscales	4
II - Ratios et données financières concernant notre collectivité.....	
Evolution ratios obligatoires BP 2010/2020 (annexe I1)	5
Données fiscales (Annexes I2 et I3).....	5
III - Les orientations budgétaires envisagées par la commune.....	
• Les dépenses de fonctionnement.....	6
• Les recettes de fonctionnement.....	6
• Les dépenses et recettes d'investissement.....	11
• L'épargne brute et l'épargne nette de la commune.....	14
• Les engagements budgétaires pluriannuels.....	15
• La structure et la gestion de la dette communale.....	15
IV - Les orientations budgétaires envisagées par la commune des budgets Eau et Assainissement	
- Budget Eau.....	17
- Budget Assainissement.....	21

PREAMBULE

Etape importante dans l'élaboration du budget primitif de notre collectivité, le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) est un préalable obligatoire prévu par l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

« Dans les communes de 3500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique (transmise au représentant de l'Etat) ».

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et responsabilité financière des collectivités territoriales. Cette loi a modifié l'article L.2312-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le décret 2016-841 du 24 Juin 2016 pris pour application de l'article 107 de la Loi NOTRe définit le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport. Il est ajouté l'article D 2312-3 ainsi rédigé :

« A - Le rapport prévu à l'article 2312-1 comporte les informations suivantes :

I. Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subvention ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

II. La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

III. Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux points 1,2 et 3 devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

C - Le rapport prévu à l'article L.2312-1 est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen ».

Ce rapport alimenté de données statistiques et financières vise à favoriser le débat sur les orientations du budget 2021. Il traduit la politique de développement de la commune de La Ferté-Bernard, malgré de fortes contraintes budgétaires et financières, une stagnation probable de la DGF et les incertitudes qui pèsent sur les budgets à venir.

I. LA LOI DE FINANCES 2021

Contexte économique :

Après une année 2020 durement touchée sur le plan économique par la crise sanitaire (PIB – 8,7 %), l'INSEE estime une reprise de l'activité économique pour 2021 à hauteur de + 6 % du PIB, ce qui paraît optimiste compte tenu de la conjoncture du 1^{er} trimestre.

Dans ce contexte, l'Etat a abondé en faveur des collectivités une DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) exceptionnelle en 2020 de 1 Md€ (DSIL sollicitée pour la Tranche 2 des travaux de l'Eglise Notre Dame des Marais à hauteur de 150 000 €) et mis en place un Plan France RELANCE 2021-2022 pour soutenir l'économie dont environ 16 Md€ concerne directement les collectivités territoriales (Revitalisation du territoire, Economie locale, Transformation numérique, Préservation et valorisation du territoire, Transition écologique).

La loi de finances 2021, adoptée dans les derniers jours de l'année 2020 par le Parlement, nous apporte quelques données définitives à portée locale.

- **Un niveau de Dotation Globale de Fonctionnement stabilisé**

L'enveloppe globale de la dotation pour les collectivités en **2021** sera de **26,756Md€**.

Cette enveloppe est quasi stable depuis **2018** (2018 - 27 Md€ ; 2019 - 26,95 Md€ ; 2020 – 26,847 Md€).

Concernant la **DGF communale**, nous pouvons donc supposer une dotation **2021 similaire** à celle de **2020**.

La DGF est composée de la Dotation Forfaitaire (en 2020 : 743 516 €), de la Dotation de Solidarité Rurale (en 2020 : 425 272 €) et de la Dotation Nationale de Péréquation (en 2020 : 6 609 €).

- **Une légère baisse de la Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle**

L'enveloppe de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle pour le bloc communal devrait connaître pour 2021 une **baisse de 0,4%**. Montant LFB DCRTTP 2020 : **351 243€** soit pour 2021 environ **349 800€**.

Pour rappel cette DCRTTP a été instituée par la Loi de Finances 2010, dans le cadre de la réforme de la Taxe Professionnelle (création de la CVAE, de la CFE, de l'IFER...).

- **Le maintien du FPIC**

Les dispositifs de péréquation horizontale entre collectivités locales perdureront en 2021 (l'objectif du FPIC étant la réduction des inégalités entre collectivités suite à la diminution des dotations de l'Etat). Le FPIC est alimenté par un prélèvement sur les ressources fiscales des communes membres et de l'EPCI réunis. A ce titre, le Fonds de Péréquation Intercommunal, instauré par la loi de finances 2012, est maintenu cette année encore à 1Md€ pour l'ensemble des collectivités concernées.

En 2020, contribution de la collectivité pour 105 608 € et attribution pour 5 874 € soit une contribution nette de 99 734 € (106 210 € en 2019)

- **Des dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) et d'équipement des territoires ruraux (DETR) stabilisées depuis 2019**

La DSIL est désormais pérennisée puisqu'inscrite à l'article L 2334-42 du CGCT. L'enveloppe 2021 sera reconduite à l'identique de celle de 2020 et 2019 soit 570M€ (enveloppe nationale). Une enveloppe de 45 000 € a été attribuée à la commune pour un projet de travaux de mise aux normes dans les écoles sur les fonds 2020 (90 000 € HT de dépenses seront à justifier).

L'enveloppe nationale de la DETR reste similaire à celle de 2020 et 2019, soit 1 046M€.

- **Application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA**

La loi de Finances 2018 a instauré l'automatisation de la gestion du FCTVA en recourant à une procédure de traitement automatisée des données budgétaires et comptables. L'entrée en vigueur de cette réforme, prévue initialement en 2019, a fait l'objet d'un report au 1^{er} janvier 2020 dans la loi de Finances 2019 et d'un second report au 1^{er} Janvier 2021 dans la loi de Finances 2020. L'éligibilité de la dépense au FCTVA ne sera plus fonction de la nature juridique mais de son imputation comptable. Pour rappel le taux en vigueur est de 16,404%.

- **Nationalisation de la taxe sur la consommation finale d'électricité TCFE**

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité est prélevée par les fournisseurs d'électricité et reversée aux communes. La nationalisation des taxes locales sur l'électricité aura pour conséquence la suppression de ce pouvoir fiscal au niveau communal et l'harmonisation des tarifs (harmonisation qui se fera sur le tarif maximum). Le produit de cette taxe sera collecté par la DGFIP et reversé par quote-part aux collectivités bénéficiaires. Le coefficient multiplicateur de la collectivité est actuellement de 8.

- **Le Traitement de la Fonction Publique**

Aucune hausse de la valeur du point d'indice n'est annoncée pour 2021.

Le SMIC augmentant au 01/01/2021 de +0,99 %, une indemnité différentielle sera calculée pour les agents dont la rémunération brute mensuelle se trouve inférieure au montant du SMIC et ce malgré la revalorisation PPCR (Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations) de certains indices qui entre dans sa dernière phase. Cette indemnité différentielle est donc calculée sur tous les agents titulaires et stagiaires au 1^{er} et 2^{ème} échelon du 1^{er} grade de la Fonction Publique Territoriale.

L'indemnité de fin de contrat entre en application dans la fonction publique au 1^{er} janvier 2021, son montant est fixé à 10 % de la rémunération brute globale perçue par l'agent.

Le montant de l'indemnité compensatrice CSG fera l'objet d'un réajustement au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2021 sous réserve qu'il soit plus favorable à l'agent. (Seuls les agents publics nommés ou recrutés avant le 1^{er} janvier 2019 peuvent bénéficier de cette actualisation).

L'article 217 de la loi de finances 2021 suspend l'application du jour de carence pour les agents publics dont l'arrêt maladie est directement lié à l'épidémie de Covid-19.

La ville de La Ferté-Bernard conformément à la [Loi 2019-828](#) du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique a défini ses « Lignes Directrices de Gestion » dans le domaine des ressources humaines. En effet, dans un document établi dans le cadre d'un dialogue social, elle a formalisé sa politique RH, favorisé certaines orientations, mais également défini sa stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, ses orientations et critères généraux en matière d'avancement de grade (promotion interne, réussite au concours, ...). Ces Lignes Directrices de Gestion constituent le document de référence pour la GRH de la collectivité.

- **Les Recettes Fiscales**

Mise en œuvre de la suppression de la taxe d'habitation

La taxe d'habitation sur les résidences principales est définitivement supprimée en 2020 pour 80 % des foyers fiscaux. Pour les 20 % restant, l'exonération sera progressive en 2021 et 2022, jusqu'à devenir totale en 2023.

La disparition de la TH sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes avec l'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur pour neutraliser les écarts de compensation. Le coefficient correcteur, calculé en 2021, pour chaque commune sera fixe. L'année de référence pris en compte pour les taux de TH des communes sera 2017 sur les bases fiscales de 2020.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires est maintenue.

La loi de finances a fixé un taux de revalorisation des valeurs locatives pour 2021 à 0,2 % (Gel pour la TH) (0,9% en 2020).

Rappel des taux en vigueur pour la collectivité en 2020 :

Taux TH : 19,74 %

Taux TFPB : 21,84 %

Taux TFPNB : 38,61 %

Pour 2021, la municipalité ne souhaite pas appliquer de revalorisation des taux (la dernière revalorisation date de 2014).

Parmi les recettes fiscales, figure également l'Attribution de Compensation :

Notre commune reçoit désormais de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise une **Attribution de Compensation** dont le montant initial a été fixé en 2017 à 2 387 239 € par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Il s'agit de l'abandon de nos rentrées fiscales économiques au profit de la CCHS. Cette Attribution de Compensation, est susceptible de varier à chaque nouvelle compétence transférée à la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise (Loi NOTRe ou par décision volontaire des collectivités).

C'est en ce sens que, depuis son instauration, cette attribution de compensation a varié de la manière suivante :

- **2017 transfert de la compétence TOURISME.** Notre commune supporte désormais 70% de la charge transférée soit une réduction de notre AC de 71 593€.
- **2017 transfert de la compétence ECONOMIQUE.** Ce transfert s'est traduit par une réduction de notre AC de 27 681€.
- **2018 transfert de la compétence GEMAPI.** Associé au transfert de la compétence dénommée « Opérations et Manifestations Culturelles et Sportives d'Intérêt Communautaire », ces 2 transferts ont amené la CLECT à réduire l'Attribution de Compensation de notre collectivité de 17 140€.
- **2020 création au 1^{er} Janvier 2020 du service commun communautaire AJMPS (Affaires juridiques, Marchés Publics et Subventions).** Cette prestation de service s'est traduite sur 2020 par un prélèvement de l'AC d'un montant de 73 908.54 €

Sur 2021, notre attribution de compensation fera également l'objet d'un prélèvement de l'AC lié au service AJMPS, ajusté en fonction du besoin de la collectivité.

II. RATIOS ET DONNEES FINANCIERES CONCERNANT NOTRE COLLECTIVITE

Annexés au présent document, vous trouverez des informations et données financières sur :

- Les Ratios Obligatoires (Article L2313-1 du CGCT) pour notre collectivité (annexe I1).
- Des données fiscales (Annexes I2 et I3).

III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES ENVISAGEES PAR LA COMMUNE

Le Budget de la Ville

Les perspectives 2021 sont établies sur la base d'une année « normale » de fonctionnement, sans crise sanitaire.

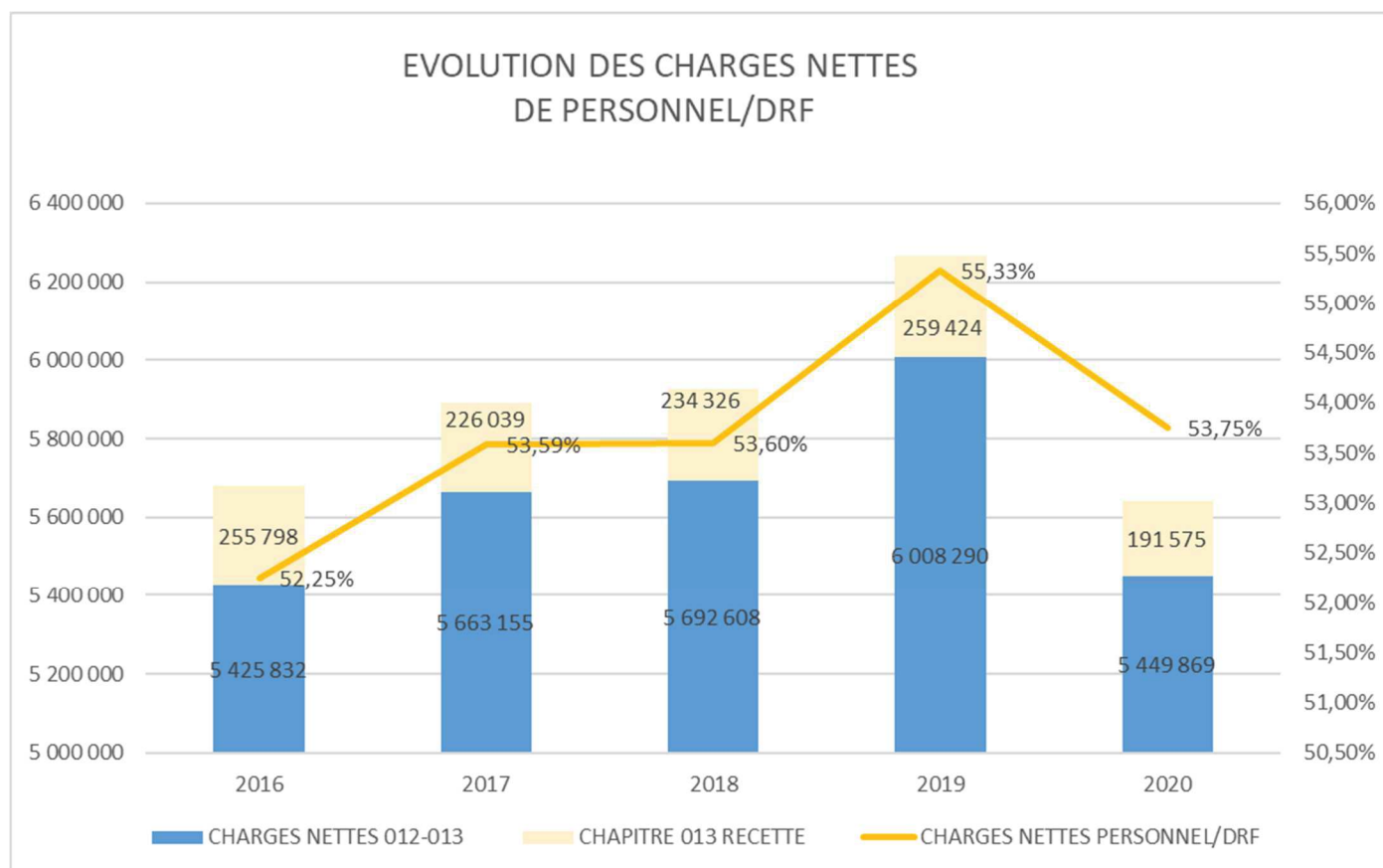
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Les dépenses					
Chapitre	Libellé	CA 2018	CA2019	BP2020	CA2020
011	Charges à caractère général	2 705 387,77 €	2 694 258,58 €	2 791 370 €	2 558 559,76 €
012	Charges de personnel	5 926 933,36 €	6 267 714,71 €	6 060 570 €	5 641 444,79 €
014	Atténuations de produits	150 011,74 €	159 905,51 €	200 000 €	175 535,19 €
65	Autres charges de gestion courante	1 198 596,85 €	1 267 379,73 €	1 384 810 €	1 332 567,99 €
66	Charges financières	499 601,79 €	452 749,08 €	441 000 €	406 160,41 €
67	Charges exceptionnelles	132 963,07 €	6 317,00 €	7 750 €	5 161,60 €
68	Dotations aux provisions	7 042,48 €	9 860,92 €	30 500 €	20 530,50 €
042	Opérations d'ordre	5 816 209,00 €	1 631 425,30 €	834 000 €	933 586,04 €
Total des dépenses de fonctionnement		16 436 746,06 €	12 489 610,83 €	11 750 000 €	11 073 546,28 €
023	Virement prévisionnel			1 000 000 €	
Total BP				12 750 000 €	

011 Charges à caractère général : Ce chapitre enregistre toutes les dépenses courantes de la collectivité (achats, prestations de services extérieures, impôts et taxes...)

Au CA 2020, on peut noter un recul significatif et un montant bien inférieur au prévisionnel lié à la fermeture de certains services, à la période de confinement, à l'annulation de manifestations (jeudis de l'été, animations de Noël, les feux d'artifice...) en raison de la crise sanitaire.

Perspective d'évolution du 011 : Il est important de rappeler les efforts consentis de chacun au sein des services municipaux afin de stabiliser les dépenses courantes. Une baisse peut être envisagée par rapport au BP 2020, en effet, en 2020, la commune supportait encore 5 mois de dépenses de fonctionnement du Pôle Santé Simone Veil.

012 Charges de personnel : Ce chapitre enregistre toutes les dépenses liées au personnel de la collectivité (salaires, charges, médecine du travail, CNAS...) ainsi que les remboursements de salaires liés à des mises à disposition de personnel.



L'économie réalisée sur le chapitre du personnel en 2020 par rapport au prévisionnel résulte d'un certain nombre de facteurs qui sont notamment liés à la crise sanitaire :

- Très peu de défraiement d'heures complémentaires et supplémentaires car possibilité de récupération de ces heures mais surtout moins d'heures supplémentaires effectuées suite au déploiement des agents dont les services étaient fermés sur des services en besoin de personnel.
- Pas d'ALSH à Pâques et pas de séjours pour les 11-18 ans donc pas de paiement d'animateurs en sus, ni de défraiement de primes de nuitées.
- Peu de saisonniers sur la période estivale car redéploiement des agents titulaires pour lesquels les services étaient fermés.
- Aucun saisonnier sur la piscine puisque piscine fermée.
- Des recrutements d'agents titulaires retardés.
- Des animations de la ville n'ont pas eu lieu (COMICE, ...) : pas de défraiement d'artistes, pas de recrutements supplémentaires pour l'entretien des bâtiments municipaux...
- Des avancements de grade décalés.

Mais également à une enveloppe attribuée à d'éventuels recrutements de médecins avant le transfert effectif au 1^{er} juin du Pôle Santé Simone Veil non utilisée.

Perspective d'évolution du 012 : La collectivité poursuit son effort de maîtrise de la masse salariale en limitant les recrutements et en optimisant les ressources en interne. Les dépenses de personnel pour 2021 feront l'objet d'un ajustement en tenant compte du critère GVT, PPCR, indemnité de compensation CSG, ...

014 Atténuations de produits : Ce chapitre enregistre le FPIC. (105 608 €).

Perspective d'évolution du 014 : On peut espérer une stabilisation du FPIC.

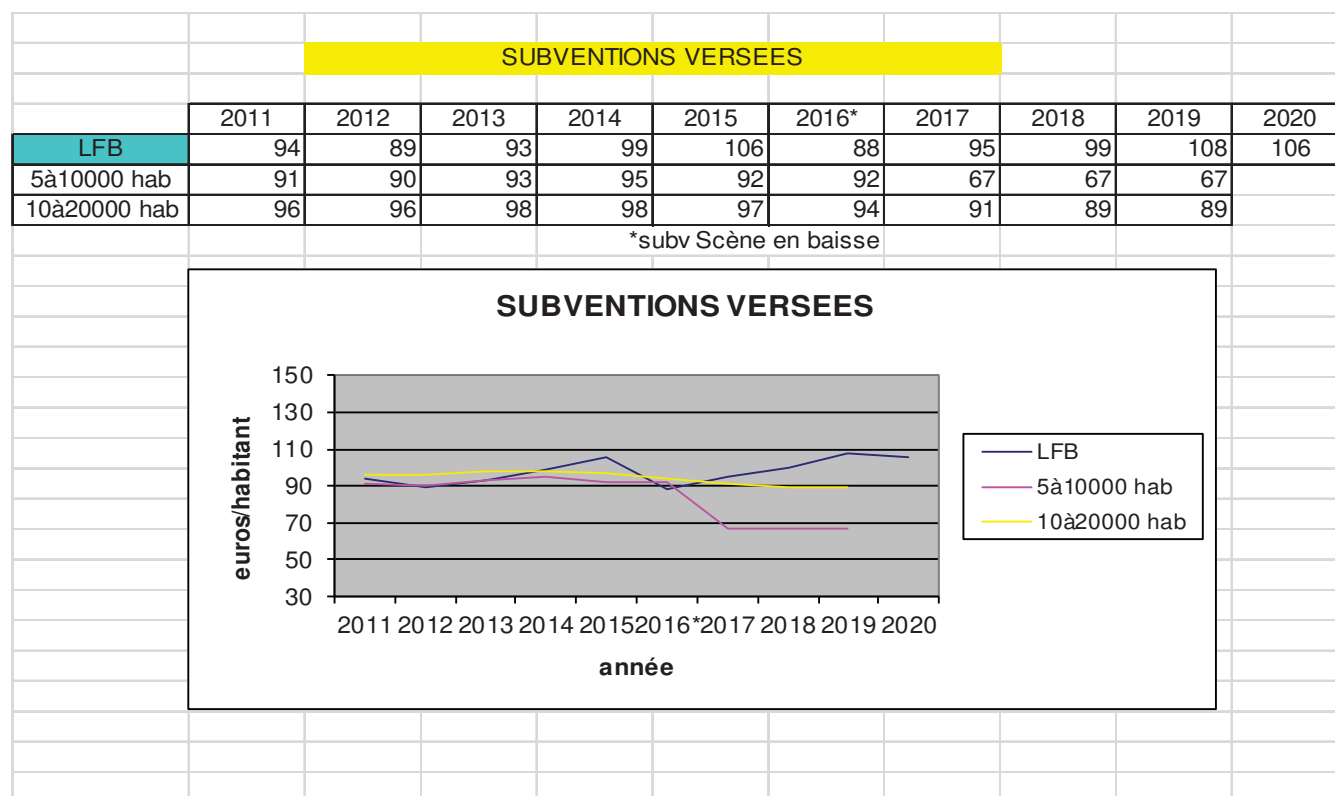
65 Autres charges de gestion courante : Ce chapitre enregistre les redevances et abonnements logiciel, les indemnités des élus, les contributions et subventions diverses.

Les contributions 2020 :

- La contribution aux écoles privées 103 104 €.
- La contribution au budget du SIVU PSSV 90 000 €.

Les subventions 2020 :

- La subvention versée au CCAS 420 000 €.
- La subvention versée à la Scène Fertoise 290 000 €.
- Les diverses subventions versées aux associations 256 519,51 €.



L'économie réalisée sur les subventions (par rapport au BP) résulte notamment de l'annulation d'un certain nombre de manifestations et donc au non versement des subventions correspondantes.

Perspective d'évolution du 65 : Dans un contexte sanitaire et donc social difficile, la commune poursuit une politique de l'Action sociale dynamique et maintient sa participation financière au CCAS au même niveau (420 000 €).

66 Charges financières : Ce chapitre enregistre les intérêts de la dette.

Perspective d'évolution du 66 : Les charges financières devraient continuer à légèrement fléchir et se situer aux alentours des 400 000 € pour 2021 (406 000 € au CA 2020 ; 452 700 € au CA 2019 ; 499 600 € au CA 2018).

67 Charges exceptionnelles : Ce chapitre enregistre notamment des annulations de recettes passées sur les exercices antérieurs.

68 Dotations aux provisions : en 2020, une provision a été constituée en vue de financer les jours cumulés au sein des comptes épargne temps (CET) de la ville. Celle-ci fera l'objet d'un ajustement en 2021 et une enveloppe sera également attribuée aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (risque sur les impayés).

Les recettes					
Chapitre	Libellé	CA 2018	CA2019	BP2020	CA2020
013	Atténuations de charges	234 325,50 €	259 424,48 €	200 000 €	191 575,43 €
70	Produits des services, du domaine	1 141 767,94 €	1 496 034,97 €	1 087 740 €	987 390,33 €
73	Impôts et taxes	8 311 926,82 €	8 340 024,26 €	8 374 625 €	8 345 019,54 €
74	Dotations, subventions et participations	2 066 738,35 €	2 050 270,26 €	2 083 950 €	2 202 682,74 €
75	Autres produits de gestion courante	250 241,05 €	150 517,45 €	155 200 €	143 236,05 €
76	Produits financiers	203 032,67 €	203 032,67 €	203 000 €	203 032,67 €
77	Produits exceptionnels	4 139 676,36 €	62 080,15 €	12 855 €	149 910,90 €
78	Reprise sur amortissements des provisions		6 659,61 €	0 €	10 243,79 €
042	Opérations d'ordre	1 334 539,00 €	1 196 094,11 €	532 630 €	566 407,60 €
Total des recettes de fonctionnement		17 682 247,69 €	13 764 137,96 €	12 650 000 €	12 799 499,05 €
002	Résultat de fonctionnement reporté			100 000 €	
Total BP				12 750 000 €	

013 Atténuations de charges : Ce chapitre enregistre les remboursements des frais de personnels mis à disposition, les indemnités journalières...

Perspective d'évolution du 013 : un changement d'imputation comptable est annoncé à compter du 1^{er} Janvier 2021. Toutes les facturations de personnel mis à disposition seront comptabilisées sur le 708. Ce chapitre devrait donc connaître une baisse significative sur 2021.

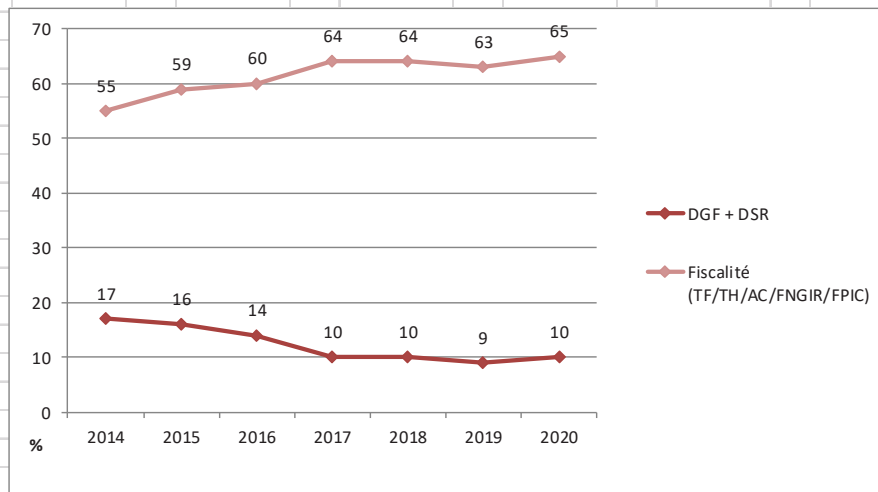
70 Produits des services, du domaine : Ce chapitre enregistre les recettes liées aux droits de place du marché, aux activités de la base de loisirs, de la piscine couverte, de la médiathèque...ainsi que les remboursements de frais facturés à la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise, à Sarthe Habitat, à la commune de Cherré-Au dans le cadre de conventions. Malgré la fermeture de certains services, la perte de recettes n'est que de 100 000 € par rapport au prévisionnel 2020, cela s'explique par des recettes du PSSV supérieures au prévisionnel sur les 5 premiers mois de 2020.

Perspective d'évolution du 70 : Malgré une revalorisation des tarifs des services municipaux de l'ordre de 2 % votée au Conseil municipal de décembre 2020, ce chapitre va baisser en 2021 suite à la création du SIVU PSSV. La Ferté-Bernard, ville centre, accueille des pratiquants ou des adhérents d'autres communes. La proportion entre les « Fertois » et « Non Fertois » est quasiment de 50 %. Ainsi la volonté municipale serait, pour diminuer la charge liée aux coûts de ses services, d'insister sur une tarification plus prononcée entre « Fertois » et « Non Fertois ».

73 Impôts et taxes : Ce chapitre enregistre les recettes fiscales (TH, TFB, TFNB), l'attribution de compensation, le FNGIR, le FPIC, la taxe sur l'électricité et la taxe additionnelle aux droits de mutation.

Perspective d'évolution du 73 : Pas d'augmentation des taux et faible revalorisation des bases, l'évolution de ce chapitre dépendra principalement de la dynamique des bases.

	2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020	
	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%
DGF + DSR	2 228 000	17	1 975 000	16	1 742 000	14	1 205 000	10	1 188 000	10	1 168 488	9	1 175 397	10
Fiscalité (TF/TH/AC/FNGIR/FPIC)	7 129 000	55	7 276 000	59	7 368 000	60	7 802 000	64	7 889 000	64	7 901 569	63	7 913 609	65
Total Recettes Recettes de Fonctionnement	12 986 000	100	12 315 000	100	12 257 000	100	12 178 000	100	12 297 000	100	12 486 000	100	12 180 000	100



74 Dotations, subventions et participations : Ce chapitre enregistre la DGF, les subventions de fonctionnement du département, de la CAF, la DCRTTP et les compensations des exonérations de la TH et TF.

Perspective d'évolution du 74 : En 2021, stabilité de la DGF.

75 Autres produits de gestion courante : Ce chapitre enregistre le revenu des immeubles, les locations de salles et diverses redevances. Baisse des locations de salle en raison de la crise sanitaire.

Perspective d'évolution du 75 : Pas de changement significatif.

76 Produits financiers : Ce chapitre enregistre uniquement l'indemnité du fonds de soutien de l'Etat sur l'emprunt à risque.

Perspective d'évolution du 76 : Montant identique à 2020.

77 Produits exceptionnels : Ce chapitre enregistre les mandats annulés sur exercices antérieurs, les ventes (53 000 €), et les remboursements d'assurances suite à des sinistres. En 2020, la commune a perçu un dégrèvement sur taxe foncière 2019 (18 798 €), un remboursement de 12 540 € d'électricité sur l'espace jeunesse suite à un problème de relevé de compteur et 38 600 € d'assurances.

78 Reprise sur amortissements et provisions : Ce chapitre enregistre les reprises de provisions lorsque le risque provisionné se transforme en constat d'admission en non-valeur ou créance éteinte.

042 Opérations d'ordre : Ce chapitre enregistre les travaux en régie, l'amortissement des subventions et les écritures de ventes.

Résultat de la section de fonctionnement				
		CA 2018	CA2019	CA2020
	Dépense de fonctionnement de l'exercice	16 436 746,06 €	12 489 610,83 €	11 073 546,28 €
	Recettes de fonctionnement de l'exercice	17 682 247,69 €	13 764 137,96 €	12 799 499,05 €
	Résultat de fonctionnement de l'exercice	1 245 501,63 €	1 274 527,13 €	1 725 952,77 €
	Excédent de fonctionnement n-1 reporté			100 000,00 €
	Déficit de fonctionnement n-1 reporté			
	Résultat de fonctionnement de clôture	1 245 501,63 €	1 274 527,13 €	1 825 952,77 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses

Compte	Libellé	CA 2018	CA2019	BP2020	CA2020
020	Dépenses imprévues			24 430	0,00 €
13	Subventions d'investissement	3 367,00 €			
16	Emprunts	1 357 150,89 €	1 311 566,50 €	1 355 000	1 355 044,28 €
204	Subventions d'équipement versées	47 023,00 €	13 578,71 €	277 100	13 578,71 €
20/21/23	Immobilisations corporelles	1 911 703,92 €	2 126 774,51 €	3 322 633	1 648 397,95 €
26	Participations et créances		250,00 €		
27	Autres immobilisations financières	2 031 996,00 €			800,00 €
458102	Schéma directeur eaux pluviales		22 392,60 €	52 207	13 074,60 €
040	Opérations d'ordre	1 334 539,00 €	1 196 094,11 €	532 630	566 407,60 €
041	Opérations patrimoniales	121 540,35 €	0,00 €		49 308,76 €
Total des dépenses d'investissement		6 807 320,16 €	4 670 656,43 €	5 564 000	3 646 611,90 €
001	Ide d'exécution de la section d'invst reporté			1 012 000	
Total BP				6 576 000	

La section d'investissement, en dépense, enregistre le remboursement en capital de la dette (16), la subvention d'équipement versé au département concernant la rénovation des ponts (204), toutes les dépenses d'équipements de la ville (20/21/23), le versement d'une caution (27), la participation de Cherré-Au (50 %) au Schéma directeur des eaux pluviales (458102), les travaux en régie, diverses écritures liées aux ventes (040) et la comptabilisation du remboursement des avances (041).

Dépenses d'équipements 2020 :

- Poursuite des travaux de l'Eglise Notre Dame des Marais.
- Démarrage des travaux d'aménagement des rues Jean Courtois et Léo Delibes.
- La fin des travaux de voirie sur les rues de la Bastille, rue du Clos Maroc, lotissement de Bretagne...
- Achat d'un praticable de gymnastique, de mobilier urbain, d'une tyrolienne pour la base de loisirs...
- Achat d'équipements divers (informatique, logiciels, défibrillateurs, matériel de sécurité (DU), ouvrages médiathèque...)
- Achats de caméras mobiles.
-

L'année 2021 sera notamment mise à profit pour poursuivre des réflexions et des études, soit internes, soit confiées à des assistances à Maitrise d'Ouvrage pour définir au mieux les projets à venir. Cette perspective devrait se traduire par des dépenses d'investissement compatibles avec les capacités budgétaires, sans recourir, si possible, à l'emprunt ; cela affirmera la volonté des élus de poursuivre le désendettement.

Perspective 2021 des dépenses d'investissement :

PROJETS 2021		
Domaine	Dépenses TTC	Recettes TTC
* Voirie		
Aménagement des rues J Courtois et L Delibes	479 018 €	DETR (RAR) 288 969 €
Fin des travaux	(dont 479018 € RAR)	Fonds de Concours (RAR) 25 000 €
		CTR 60 000 €
		Fonds Leader 20 000 €
		Plan de relance Département 165 000 €
Marché à commande Voirie	108 000 €	
Aménagement urbain : Liaisons douces		
*Patrimoine		
Eglise Notre Dame des Marais fin TC1 et début TC2	1 303 275 €	DRAC 612 137 €
	(dont 824 178 € RAR)	(dont 212 137 € RAR)
		Région 310 711 €
		(dont 110 711 € RAR)
		Département 89 542 €
		DSIL Relance 75 000 €
*Culture		
Réhabilitation de l'ESCAL (AMO, MO + Etudes)	500 000 €	
*Scolaire		
Travaux de mise aux normes dans les écoles	110 000 €	DSIL 45 000 €
Restaurant d'enfants AMO	50 000 €	
*Enfance		
Bâtiment Marcel Pagnol AMO	40 000 €	
*Autres		
Informatisation	60 000 €	
Sécurisation de la Ville (abords des établissements scolaires)		

Les recettes

Compte	Libellé	CA 2018	CA2019	BP2020	CA2020
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 122 614,47 €	1 245 501,63 €	1 174 500	1 174 527,13 €
10	Dotations, fonds divers et réserve sauf 1	411 211,08 €	483 518,57 €	471 826	493 946,48 €
13	Subventions d'investissement	419 232,02 €	638 114,71 €	1 893 017	511 260,75 €
16	Emprunts et dettes assimilées		732,00 €	1 000 000	1 000 769,37 €
20/21/23	Immobilisations	1 056,24 €	21 908,72 €		
27	Autres immobilisations financières		1 824,00 €		16 176,00 €
458202	Schéma directeur eaux pluviales		22 392,60 €	52 207	13 074,60 €
024	Produits des cessions			150 450	0,00 €
040	Opérations d'ordre	5 816 209,00 €	1 631 425,30 €	834 000	933 586,04 €
041	Opérations patrimoniales	121 540,35 €			49 308,76 €
Total des recettes d'investissement		7 891 863,16 €	4 045 417,53 €	5 576 000	4 192 649,13 €
021	Virement de la section de fonctionnement prévisionnel			1 000 000	
Total BP				6 576 000	

La section d'investissement, en recette, enregistre l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 (100 000 € ont été reporté en fonctionnement), le FCTVA pour 377 851 € et la taxe d'aménagement pour 116 095 € (10), les subventions d'investissements reçues de nos différents partenaires (13), l'emprunt contracté (16), le règlement de la vente d'un terrain économique cédé à la CCHS (27), la participation de Cherré-Au (50 %) au schéma directeur des eaux pluviales (458202), les dotations aux amortissements et diverses écritures de régularisation de vente (040) et la comptabilisation du remboursement des avances (041).

Résultat de la section d'investissement

	CA 2018	CA2019	CA2020
Dépenses d'investissement de l'exercice	6 807 320,16 €	4 670 656,43 €	3 646 611,90 €
Recettes d'investissement de l'exercice	7 891 863,16 €	4 045 417,53 €	4 192 649,13 €
Résultat d'investissement de l'exercice	1 084 543,00 €	-625 238,90 €	546 037,23 €
Excédent d'investissement n-1 reporté			
Déficit d'investissement n-1 reporté	-1 470 920,73 €	-386 377,73 €	-1 011 616,63 €
Résultat d'investissement de clôture de	-386 377,73 €	-1 011 616,63 €	-465 579,40 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement 2020

Il s'agit des dépenses et recettes qui ont fait l'objet d'un engagement et qui n'ont pas été réalisés sur l'exercice 2020.

En dépenses

00292	Ensemble sport et loisirs	13 128,00 €
00295	Défense extérieure contre l'incendie	2 522,00 €
00300	Travaux scolaires	1 060,00 €
00303	Routes et Voirie	521 738,00 €
00304	Eglise Notre Dame des Marais	824 178,00 €
00307	Mairie	1 338,00 €
00325	Salle Athéna	18 000,00 €
00327	Travaux divers bâtiments municipaux	4 464,00 €
00332	Bibliothèque	1 886,00 €
00333	Ateliers Municipaux	34 355,00 €
00338	Cimetières	12 735,00 €
Article 204133	Subventions versées	240 090,00 €
Article 458102	Schéma directeur des eaux pluviales	32 029,00 €
Total des RAR 2020 en dépenses		1 707 523,00 €

En recettes

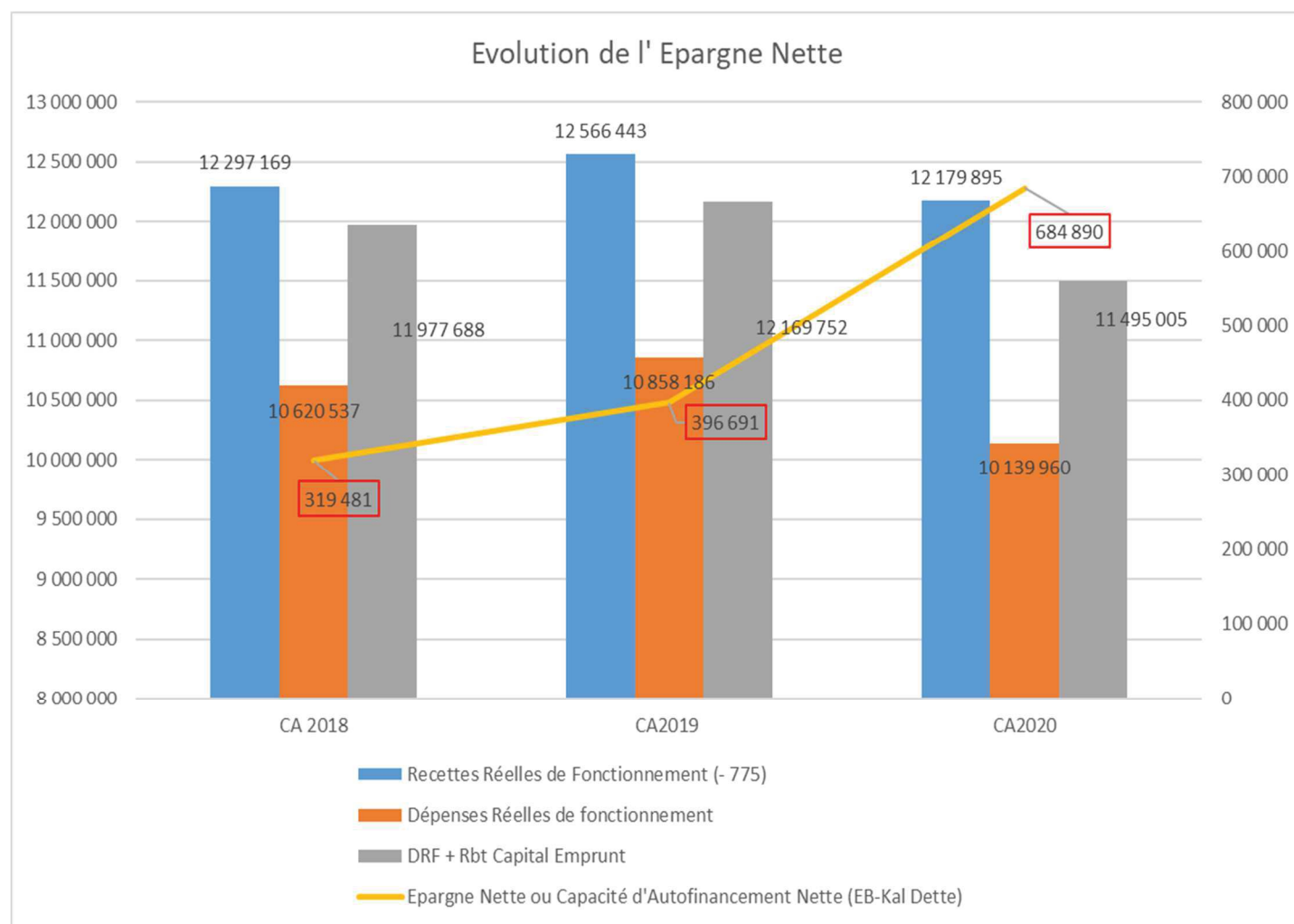
00292	Ensemble sport et loisirs	12 500,00 €
00300	Travaux scolaires	100 320,00 €
00303	Routes et Voirie	361 189,00 €
00304	Eglise Notre Dame des Marais	322 848,00 €
Article 458202	Schéma directeur des eaux pluviales	32 029,00 €
Total des RAR 2020 en recettes		828 886,00 €

Evolution de l'Epargne

- **L'épargne brute ou CAF Brute**, est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

- **L'épargne nette ou CAF Nette**, est l'épargne brute ou CAF brute à laquelle est déduite le capital des échéances de l'année des emprunts en cours.

	CA 2018	CA2019	CA2020
Recettes Réelles de Fonctionnement (- 775)	12 297 169	12 566 443	12 179 895
Dépenses Réelles de fonctionnement	10 620 537	10 858 186	10 139 960
Epargne Brute (RRF-DRF) ou Capacité d'Autofinancement Brute	1 676 632	1 708 257	2 039 935
Remboursement Capital Emprunts	1 357 151	1 311 566	1 355 044
Epargne Nette ou Capacité d'Autofinancement Nette (EB-Kal Dette)	319 481	396 691	684 890



- Les engagements budgétaires pluriannuels

La commune s'est engagée dans un programme de travaux sur l'église Notre Dame des Marais qui s'échelonne sur 80 mois. Il s'agit de 4 tranches de travaux d'une durée de 20 mois chacune. La 2^{ème} tranche (tranche conditionnelle 1) est en cours.

Plan Pluriannuel d'Investissement : Eglise Notre Dame des Marais (démarré en 2017)

Dépenses	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tranche Ferme	221 444,00					
Tranche Conditionnelle 1	352 214,00	645 720,00	176 106,00			
Tranche Conditionnelle 2		58 704,00	393 063,00	451 765,00		
Tranche Conditionnelle 3				152 995,00	917 969,00	458 985,00
Total Dépenses Annuelles	573 658,00	704 424,00	569 169,00	604 760,00	917 969,00	458 985,00

Recettes	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DRAC	191 219,00	234 808,00	189 723,00	201 587,00	305 990,00	152 995,00
CR	95 610,00	4 390,00	75 294,00	124 706,00	0,00	0,00
CD	71 707,00	88 053,00	71 146,00	75 595,00	114 746,00	57 373,00
FCTVA	94 103,00	115 554,00	93 366,00	99 205,00	150 584,00	75 292,00
AUTOFINANCEMENT	121 019,00	261 619,00	139 640,00	103 667,00	346 649,00	173 325,00
Total Recettes Annuelles	573 658,00	704 424,00	569 169,00	604 760,00	917 969,00	458 985,00

- Structure et gestion de la dette communale

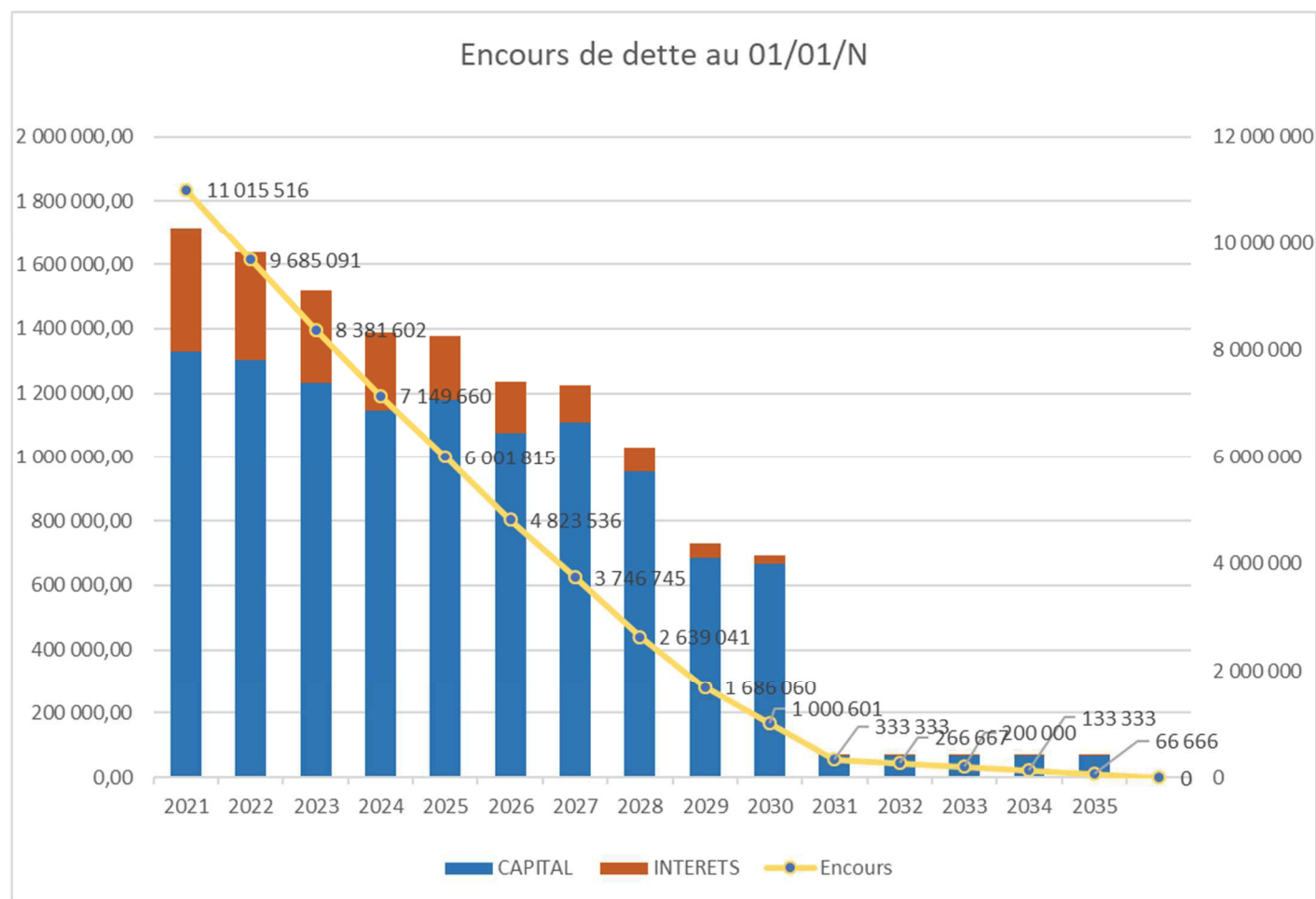
L'encours de dette au 1^{er} Janvier 2021 du budget de la Ville s'élève à 11 015 516 € contre 11 370 194 € en 2020, la ville de La Ferté Bernard poursuit son désendettement.

Tous les emprunts sont à taux fixe. Le taux moyen du panier de la dette du budget de la Ville est de 3,50 % en 2021 (3,74 % en 2020 ; 3,73 % en 2019).

PRETTEUR	N°	K 01/01/2021	Fin	type période	taux fixe/INDEX
Dexia Crédit Local	2020	20 218 €	2021	F/A	4,52%CHF risque de change
Caisse Française de Financement Local	2028	542 245 €	2025	F/A	3,69%
Caisse Française de Financement Local	2029	7 135 €	2025	F/T	2,43%
Caisse Française de Financement Local	2030	64 217 €	2025	F/T	2,43%
Caisse Française de Financement Local	2032	4 643 050 €	2030	F/A	3,60%
Banque des Territoires	3032	967 493 €	2028	F/A	3,95%
Crédit Foncier	4001	840 396 €	2030	F/A	2,08%
Crédit Agricole Anjou Maine	5023	212 722 €	2022	F/T	4,72%
Crédit Mutuel	6011	47 387 €	2021	F/S	3,90%
Crédit Mutuel	6012	334 139 €	2023	F/A	5,18%
Caisse d'Epargne	6013	253 523 €	2029	F/A	2,65%
Caisse d'Epargne	7064	1 099 500 €	2027	F/A	4,56%
Caisse d'Epargne	7065	983 491 €	2028	F/A	4,53%
La Banque Postale	4020	1 000 000 €	2035	F/T	0,89%
		11 015 516 €			

Un emprunt structuré indexé sur l'EURO/CHF a fait l'objet d'une renégociation en juin 2015 (Montant initial 6 669 122,65€). Le capital restant dû au 1^{er} Janvier 2021 s'élève à : 4 643 050 € (cf n° 2032). Son taux fixe est de 3,60 % avec une échéance de remboursement annuelle.

Il convient de préciser qu'un fonds de soutien de l'Etat nous a été accordé lors de la mise en place de ce prêt en 2015 et qu'il reste à ce jour à percevoir 8 annuités de 203 032,67 € soit 1 624 261,27 €.



En intégrant ce fonds de soutien au capital restant dû au 1^{er} Janvier 2021, cela porte la dette communale à **9 391 181 €**.

La capacité de désendettement de la ville de La Ferté Bernard s'élève à **4,6 années** (Seuil d'alerte au-delà de 8). Cela correspond aux nombres d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette si elle utilise la totalité de son épargne brute.

Depuis plusieurs années, la municipalité affirme sa volonté de poursuivre son désendettement en maîtrisant ces équilibres financiers afin de dégager le meilleur excédent de fonctionnement. Ceci afin de permettre la mise en œuvre de projets destinés à améliorer la qualité de vie de sa population.

IV. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES ENVISAGEES DES BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT POUR 2021

LE BUDGET EAU

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

Compte	Libellé	CA 2018	CA2019	BP2020	CA2020
617	Etudes et recherche			10 000,00 €	0,00 €
6231	Annonces et insertions			2 900,00 €	0,00 €
6378	Autres taxes et redevances	2 024,00 €	2 086,00 €	2 500,00 €	3 291,00 €
658	Charges diverses de gestion courante	0,15 €	0,63 €	100,00 €	0,00 €
66111	Intérêts de la dette	45 582,92 €	41 335,86 €	45 000,00 €	36 892,21 €
6811	Dotation aux amortissements	72 825,00 €	75 358,00 €	75 500,00 €	75 481,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		120 432,07 €	118 780,49 €	136 000,00 €	115 664,21 €
023	Virement prévisionnel			195 000,00 €	
Total BP				331 000,00 €	

La section de fonctionnement, en dépense, enregistre la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique versée à l'agence de l'eau (6378), les intérêts de la dette (66111) et les amortissements (6811).

Les recettes

Compte	Libellé	CA 2018	CA2019	BP2020	CA2020
70111	Vente d'eau aux abonnés	199 722,73 €	158 173,71 €	170 400,00 €	195 430,39 €
70118	Autres vente d'eau	73 226,19 €	267 761,35 €	160 000,00 €	186 244,09 €
7588	Autres			0,00 €	0,80 €
7718	Autres produits exceptionnels			0,00 €	0,01 €
777	Amortissements des subventions	542,00 €	542,00 €	600,00 €	542,00 €
Total des recettes de fonctionnement		273 490,92 €	426 477,06 €	331 000,00 €	382 217,29 €

La section de fonctionnement, en recette, enregistre la surtaxe eau facturée aux abonnés et reversée à la collectivité par la SAUR (70111), la vente d'eau à la commune de Cherré-Au (70118) et les amortissements des subventions (777).

429 035 m3 ont été consommés par la commune de Cherré-Au (Cherré et Socopa) pour 2020. En 2019 : 442 843 m3, 2018 : 433 870 m3.

Résultat de la section de fonctionnement

Dépense de fonctionnement de l'exercice	120 432,07 €	118 780,49 €		115 664,21 €
Recettes de fonctionnement de l'exercice	273 490,92 €	426 477,06 €		382 217,29 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	153 058,85 €	307 696,57 €		266 553,08 €
Excédent de fonctionnement n-1 reporté				
Déficit de fonctionnement n-1 reporté				
Résultat de fonctionnement de clôture de l'exercice	153 058,85 €	307 696,57 €		266 553,08 €

Prix de l'eau basé sur une facture de 120 m3 (correspondant à une famille composée de deux adultes et deux enfants).

Eau potable	
Part SAUR fixe	11.14 €
Part SAUR Variable	80.95 €
Part Commune	53.88 €
Agence de l'eau	42.41€
TOTAL	188.38 €
Prix au m3	1.57 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses

Compte	Libellé	CA 2018	CA2019	BP2020	CA2020
1641	Emprunts	149 686,87 €	140 899,50 €	140 000,00 €	134 513,80 €
2313	Constructions	0,00 €	7 630,84 €	300 000,00 €	14 135,00 €
2315	Installations, matériel et outillages techniques	36 712,97 €	93 143,35 €	656 000,00 €	150 601,81 €
139111	Amortissements subventions	542,00 €	542,00 €	600,00 €	542,00 €
458101	Opération sous mandat	4 960,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'investissement		191 901,84 €	242 215,69 €	1 096 600,00 €	299 792,61 €

La section d'investissement, en dépense, enregistre le remboursement de la dette (1641), les travaux (2313, 2315), et la contrepartie de l'amortissement des subventions (139111).

Pour la partie des travaux :

Au 2313 : Hydratec, cabinet missionné au titre d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage finalise le dossier de consultation afin de retenir la Maîtrise d'Oeuvre de la future station de production et de traitement d'eau potable.

Ce projet d'ampleur (**environ 6 millions d'euros HT**) nécessitera un financement bancaire sur une durée longue, calée sur la durée de vie classique pour ce type d'investissement (environ 60 ans).

Au BP 2021, devront être portés les crédits nécessaires à la mission Maîtrise d'Oeuvre, et les divers frais d'études.

Au 2315 sont enregistrés des travaux sur les réseaux et branchements plomb, des travaux sur l'aménagement des rues Jean Courtois et Léo Delibes ainsi que sur le quartier Jodelle, le lotissement de Bretagne, la rue de la Bastille et la rue du Maine.

Les recettes

Compte	Libellé	CA 2018	CA2019	BP2020	CA2020
1068	Autres réserves	129 138,97 €	153 058,85 €	307 600,00 €	307 696,57 €
28	Amortissements	72 825,00 €	75 358,00 €	75 500,00 €	75 481,00 €
458201	Opération sous mandat	4 960,00 €	0,00 €		
Total des recettes d'investissement		206 923,97 €	228 416,85 €	383 100,00 €	383 177,57 €
021	Virt de la section de fonctionnement prévisionnel			195 000,00 €	
001	Solde d'exécution de la section d'invnt reporté			518 500,00 €	
				1 096 600,00 €	

La section d'investissement, en recette, enregistre l'affectation du résultat de la section de fonctionnement 2019 (1068) et la contrepartie des amortissements (28).

Résultat de la section d'investissement

	CA 2018	CA2019	CA2020
Dépenses d'investissement de l'exercice	191 901,84 €	242 215,69 €	299 792,61 €
Recettes d'investissement de l'exercice	206 923,97 €	228 416,85 €	383 177,57 €
Résultat d'investissement de l'exercice	15 022,13 €	-13 798,84 €	83 384,96 €
Excédent d'investissement n-1 reporté	517 415,96 €	532 438,09 €	518 639,25 €
Déficit d'investissement n-1 reporté			
Résultat d'investissement de clôture de l'exercice	532 438,09 €	518 639,25 €	602 024,21 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement 2020

En dépenses

Article 2313 Constructions	22 520,00 €
Article 2315 Installations matériels et outillages techniques	4 133,00 €
Total des RAR 2020 en dépenses	26 653,00 €

Evolution de l'Epargne

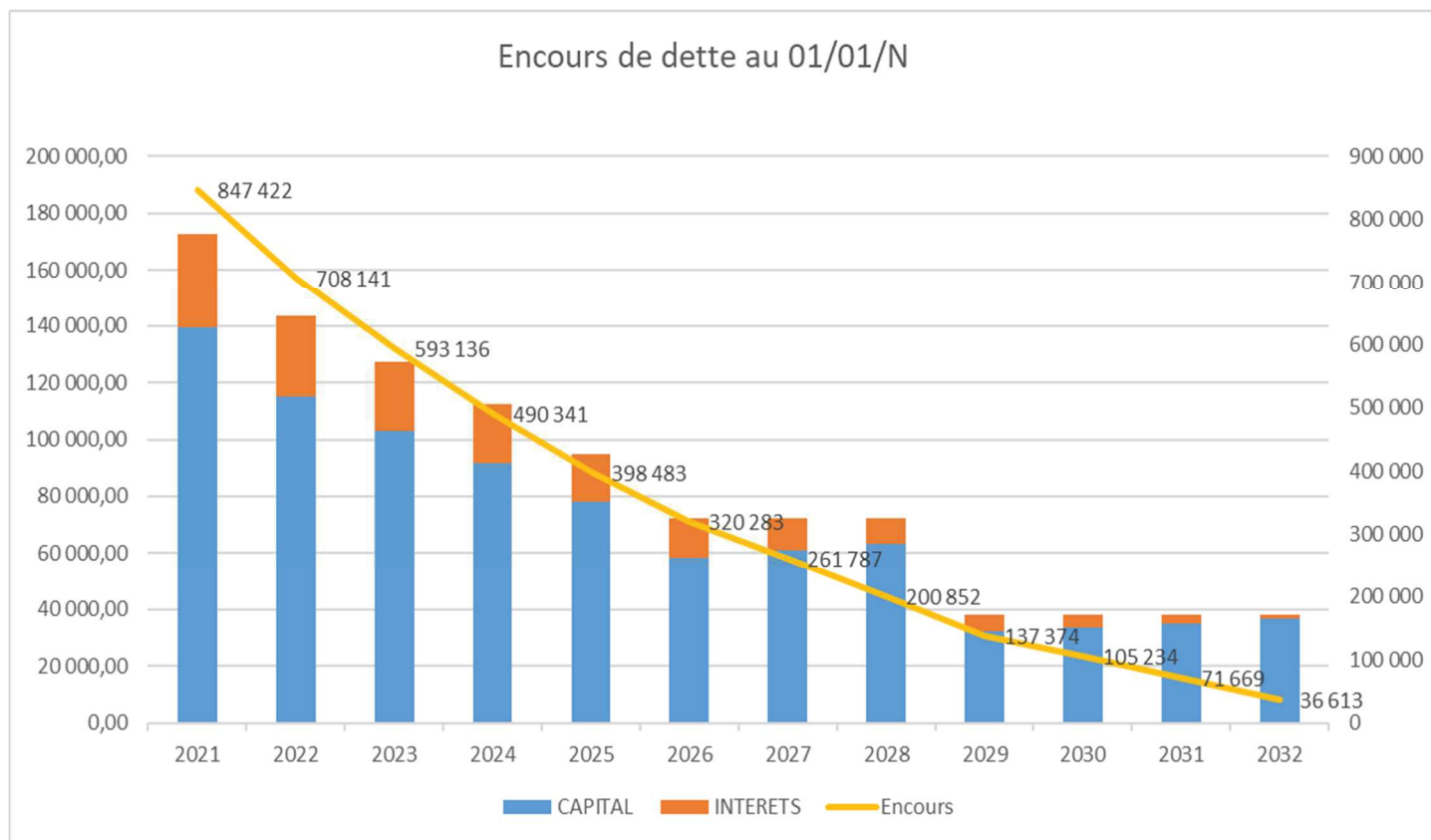
	CA 2018	CA2019	CA2020
Recettes Réelles de Fonctionnement	272 948,92 €	425 935,06 €	381 675,29 €
Dépenses Réelles de fonctionnement	47 607,07 €	43 422,49 €	40 183,21 €
Intérêts de la dette	45 582,92 €	41 335,86 €	36 892,21 €
Epargne de Gestion (RRF-DRF hors intérêts)	270 924,77 €	423 848,43 €	378 384,29 €
Epargne Brute (RRF-DRF)	225 341,85 €	382 512,57 €	341 492,08 €
Epargne Nette ou Capacité d'Autofinancement (EB-Kal Dette)	75 654,98 €	241 613,07 €	206 978,28 €

La dette du budget Eau

L'encours de dette au 1^{er} Janvier 2021 s'élève à 847 422 €.

PRETTEUR	N°	K 01/01/2021	Fin	type période	taux fixe/INDEX
Caisse Française de Financement Local	2003	8 929 €	2021	V/A	TAM
Caisse Française de Financement Local	2004	32 173 €	2022	F/T	3,89%
Crédit Agricole Anjou Maine	5017	17 727 €	2022	F/T	4,72%
Crédit Agricole Anjou Maine	5018	43 065 €	2023	V/T	EURIBOR 3M
Caisse d'Epargne	5019	62 989 €	2024	F/A	3,83%
Crédit Mutuel	6004	103 077 €	2025	F/A	3,47%
Crédit Mutuel	6005	349 881 €	2032	F/A	4,44%
Crédit Mutuel	6006	229 582 €	2028	F/A	3,92%
		847 422 €			

Le taux moyen du panier de la dette du budget de l'Eau est 3,88 % en 2021 (3,81% en 2020, 3,72% en 2019).



Le dernier emprunt contracté par la collectivité date de 2013.

LE BUDGET ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

Compte	Libellé	CA 2018	CA2019	BP2020	CA2020
6161	Assurance	2 504,00 €	2 504,00 €	3 000,00 €	2 529,00 €
617	Etudes et recherche		6 327,00 €	20 000,00 €	12 673,00 €
6231	Annonces et insertions			3 400,00 €	
658	Charges de gestion courante	0,07 €		100,00 €	
66111	Intérêts de la dette	80 167,56 €	73 453,76 €	71 000,00 €	66 640,71 €
6811	Dotation aux amortissements	142 610,18 €	146 072,18 €	146 500,00 €	146 072,18 €
Total des dépenses de fonctionnement		225 281,81 €	228 356,94 €	244 000,00 €	227 914,89 €
023	Virement prévisionnel			187 000,00 €	
				431 000,00 €	

La section de fonctionnement, en dépense, enregistre la cotisation annuelle d'assurance sur l'épandage des boues (6161), une prestation de services à notre délégataire la SAUR (617), les intérêts de la dette (66111) et les amortissements (6811).

Les recettes

Compte	Libellé	CA 2018	CA2019	BP2020	CA2020
70611	Redevance assainissement	467 987,19 €	411 248,91 €	420 400,00 €	479 318,50 €
7588	Autres		0,68 €		0,96 €
7681	Produits financiers	7 155,60 €	7 155,60 €	7 100,00 €	7 155,60 €
777	Amortissements des subventions	3 286,00 €	3 286,00 €	3 500,00 €	3 455,00 €
Total des recettes de fonctionnement		478 428,79 €	421 691,19 €	431 000,00 €	489 930,06 €

La section de fonctionnement, en recette, enregistre la surtaxe assainissement facturée aux abonnés et à la commune de Cherré-Au.

Résultat de la section de fonctionnement

	CA 2018	CA2019	
Dépense de fonctionnement de l'exercice	225 281,81 €	228 356,94 €	227 914,89 €
Recettes de fonctionnement de l'exercice	478 428,79 €	421 691,19 €	489 930,06 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	253 146,98 €	193 334,25 €	262 015,17 €
Excédent de fonctionnement n-1 reporté			
Déficit de fonctionnement n-1 reporté			
Résultat de fonctionnement de clôture de l'exercice	253 146,98 €	193 334,25 €	262 015,17 €

Prix de l'assainissement basé sur une facture de 120 m3 (correspondant à une famille composée de deux adultes et deux enfants).

Assainissement	
Part SAUR fixe	14.83 €
Part SAUR Variable	86.15 €
Part Commune	129.8 €
Agence de l'eau	19.8 €
TOTAL	250.55 €
Prix au m3	2.09 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses

Compte	Libellé	CA 2018	CA2019	BP2020	CA2020
1641	Emprunts	150 680,20 €	153 029,00 €	158 000,00 €	155 482,83 €
2313	Constructions			200 000,00 €	2 718,36 €
2315	Installations, matériel et outillages techniques	5 808,74 €	125 422,09 €	727 900,00 €	445 577,46 €
238	Avances				84 741,95 €
13911	Amortissements subventions	3 286,00 €	3 286,00 €	3 500,00 €	3 455,00 €
458101	Opération sous mandat	5 808,74 €	39 551,90 €	100 600,00 €	48 166,13 €
Total des dépenses d'investissement		165 583,68 €	321 288,99 €	1 190 000,00 €	740 141,73 €

La section d'investissement, en dépense, enregistre le remboursement de la dette (1641), les travaux (2313 et 2315), la contrepartie de l'amortissement des subventions (13911) et les opérations sous mandat (458101).

Au 2313, des travaux de toiture ont été effectués sur la station d'épuration.

Au 2315, divers travaux ont été effectués sur le réseau assainissement sur le lotissement de Bretagne, le lotissement du Clos Maroc, les rues de la Bastille, du Maine, Jean Courtois et Léo Delibes. Un nouveau canal de sortie des eaux usées vers le milieu naturel a été réalisé.

Sur l'année 2020, s'est poursuivi l'étude diagnostic du réseau d'assainissement dont l'objectif est de définir les actions à mener afin d'améliorer la collecte et le traitement des eaux usées (domestiques, industrielles, pluviales) en partenariat avec la commune de Cherré-Au qui participe à hauteur de 50 % des dépenses.

Au BP 2021, une première enveloppe de travaux sera définie pour suivre les préconisations du schéma directeur d'assainissement, notamment sur les secteurs à traiter en priorité.

Les recettes

Compte	Libellé	CA 2018	CA2019	BP2020	CA2020
1068	Autres réserves	171 627,51 €	253 146,98 €	193 300,00 €	193 334,25 €
1311	Subvention agence de l'eau		11 871,90 €		
238	Avances				84 741,95 €
28	Amortissements	142 610,18 €	146 072,18 €	146 500,00 €	146 072,18 €
458201	Opération sous mandat	5 808,74 €	39 551,90 €	100 600,00 €	48 166,13 €
Total des recettes d'investissement		320 046,43 €	450 642,96 €	440 400,00 €	472 314,51 €
021	Virement de la section de fonctionnement prévisionnel			187 000,00 €	
001	Solde d'exécution de la section d'inv reporté			562 600,00 €	
				1 190 000,00 €	

La section d'investissement, en recette, enregistre l'affectation du résultat de la section de fonctionnement 2019 (1068), l'annulation des avances versées sur les travaux (238), la contrepartie des amortissements (28) et l'opération sous mandat (458201). L'agence de l'eau accompagne dans le cadre de son 11^e programme les collectivités de La Ferté-Bernard et de Cherré-Au dans la réalisation du schéma directeur d'assainissement. La répartition de cette aide est de 50% entre les deux communes.

Résultat de la section d'investissement

	CA 2018	CA2019	CA2020
Dépenses d'investissement de l'exercice	165 583,68 €	321 288,99 €	740 141,73 €
Recettes d'investissement de l'exercice	320 046,43 €	450 642,96 €	472 314,51 €
Résultat d'investissement de l'exercice	154 462,75 €	129 353,97 €	-267 827,22 €
Excédent d'investissement n-1 reporté	278 797,91 €	433 260,66 €	562 614,63 €
Déficit d'investissement n-1 reporté			
Résultat d'investissement de clôture de l'exercice	433 260,66 €	562 614,63 €	294 787,41 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement 2020

En dépenses

Article 2315 installations matériels et outillages techniques	46 633,00 €
Article 458101 Opération sous mandat	9 423,00 €
Total des RAR 2020 en dépenses	56 056,00 €

En recettes

Article 458201 Opération sous mandat	9 423,00 €
Total des RAR 2020 en recettes	9 423,00 €

Evolution de l'Epargne

	CA 2018	CA2019	CA2020
Recettes Réelles de Fonctionnement	475 142,79 €	418 405,19 €	486 475,06 €
Dépenses Réelles de fonctionnement	82 671,63 €	82 284,76 €	81 842,71 €
Intérêts de la dette	80 167,56 €	73 453,76 €	66 640,71 €
Epargne de Gestion (RRF-DRF hors intérêts)	472 638,72 €	409 574,19 €	471 273,06 €
Epargne Brute (RRF-DRF)	392 471,16 €	336 120,43 €	404 632,35 €
Epargne Nette ou Capacité d'Autofinancement	241 790,96 €	183 091,43 €	249 149,52 €

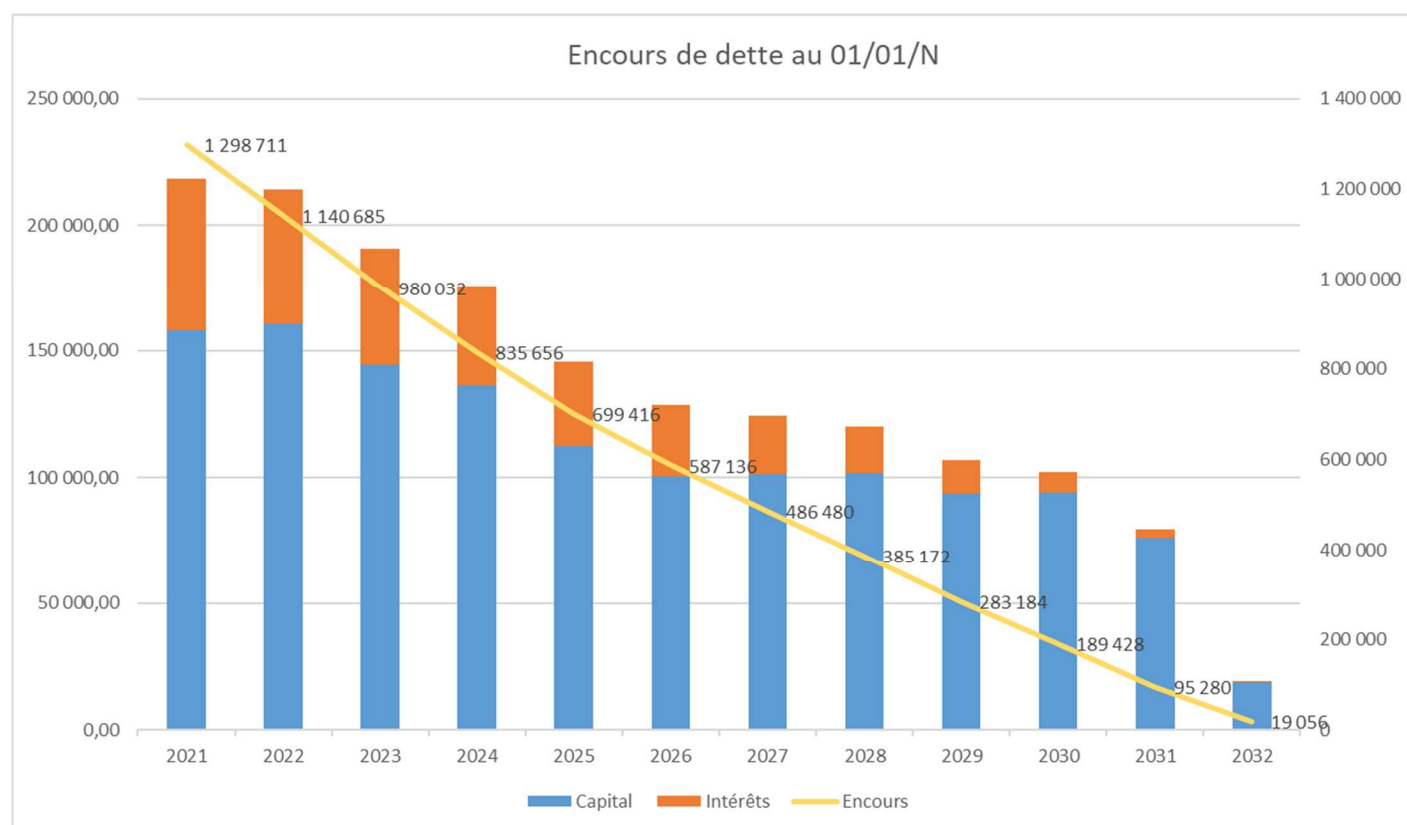
La dette du budget Assainissement

L'encours de dette au 1^{er} Janvier 2021 s'élève à 1 298 711 €.

PRETEUR	N°	K 01/01/2021	Fin	type période	taux fixe/INDEX
La Banque Postale	2005	857 526 €	2032	F/T	5,34%
Caisse Française de Financement Local	2011	163 638 €	2030	F/A	3,60%
Crédit Agricole Anjou Maine	5002	35 453 €	2022	F/T	4,72%
Crédit Agricole Anjou Maine	5003	29 930 €	2023	T/V	EURIBOR 3M
Caisse d'Epargne	5004	94 483 €	2024	F/A	3,83%
Crédit Mutuel	6004	57 265 €	2025	F/A	3,47%
Crédit Mutuel	6005	60 416 €	2028	F/A	3,92%
		1 298 711 €			

Fonds soutien ETAT restant à percevoir au 01/01/2021 égal 57 171,2€ soit 8 annuités de 7146,40€.

Le taux moyen du panier de la dette du budget de l'Assainissement est de 4,74 % en 2021 (4,70 % en 2020, 4,68 % en 2019).



Le dernier emprunt contracté par la collectivité date de 2013 (renégociation emprunt Euro/CHF 2015).

ANNEXES

Annexe I1

Evolution Ratios obligatoires BP 2010/2020												
	Données	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	Population totale INSEE 01/01 selon notification	9594	9624	9622	9576	9492	9408	9452	9269	9221	9189	9155
	Population DGF selon fiche notification année n	9786	9806	9806	9762	9644	9577	9637	9455	9405	9357	9338
ratio 1	Dépenses Réelles de Fonctionnement par hab	960 €	982 €	1 025 €	1 085 €	1 148 €	1 121 €	1 107 €	1 136 €	1 165 €	1 189 €	1 167 €
ratio 2	Produits des impositions directes par hab	666 €	706 €	602 €	644 €	656 €	665 €	701 €	742 €	755 €	762 €	777 €
ratio 3	Recettes Réelles de Fonctionnement par hab	1 196 €	1 195 €	1 239 €	1 275 €	1 313 €	1 237 €	1 230 €	1 242 €	1 282 €	1 346 €	1 295 €
ratio 4	Dépenses équipement brut par habitant	303 €	442 €	200 €	288 €	211 €	307 €	312 €	344 €	276 €	266 €	288 €
ratio 5	Dette par habitant	1 305 €	1 316 €	1 160 €	1 457 €	1 385 €	1 279 €	1 442 €	1 341 €	1 249 €	1 132 €	1 020 €
ratio 6	DGF par habitant	265 €	264 €	241 €	235 €	242 €	208 €	176 €	122 €	125 €	124 €	125 €
Moyenne nationale 5 à 10000 hab												
	ratio 1	952 €	967 €	957 €	990	974	964	941	939	935		
	ratio 2	467 €	473 €	473 €	490	491	506	508	500	507		
	ratio 3	1 177 €	1 216 €	1 206 €	1213	1152	1145	1128	1125	1133		
	ratio 4	318 €	344 €	344 €	373	304	249	257	283	305		
	ratio 5	936 €	932 €	932 €	928	910	900	888	874	860		
	ratio 6	225 €	217 €	221 €	217	207	185	164	153	153		
Moyenne nationale 10 à 20000 hab												
	ratio 1	1 089 €	1 108 €	1 103 €	1151	1141	1135	1107	1095	1087		
	ratio 2	508 €	519 €	519 €	549	550	567	567	566	574		
	ratio 3	1 308 €	1 358 €	1 354 €	1375	1312	1325	1299	1284	1284		
	ratio 4	304 €	329 €	329 €	369	295	248	247	280	310		
	ratio 5	961 €	949 €	949 €	970	957	954	931	907	886		
	ratio 6	253 €	248 €	250 €	249	238	215	190	177	176		

Annexe I2

	TAUX TH							TAUX TFB					
	2015	2016	2017	2018	2019	2020		2015	2016	2017	2018	2019	2020
LA FERTE BERNARD	19,74%	19,74%	19,74%	19,74%	19,74%	19,74%		21,84%	21,84%	21,84%	21,84%	21,84%	21,84%
CC Huisne Sarthoise	3,61%	3,61%	3,61%	3,68%	3,68%	3,68%		2,48%	2,48%	2,48%	2,53%	2,53%	2,53%
total	23,35%	23,35%	23,35%	23,42%	23,42%	23,42%		24,32%	24,32%	24,32%	24,37%	24,37%	24,37%
LA FLECHE	15,63%	15,63%	15,63%	15,63%	15,63%	15,63%		29,37%	29,37%	29,37%	29,37%	29,37%	29,37%
CC Pays Fléchois	10,13%	10,13%	10,13%	10,13%	10,13%	10,13%		0,03%	0,03%	0,03%	0,03%	0,03%	0,03%
total	25,76%	25,76%	25,76%	25,76%	25,76%	25,76%		29,40%	29,40%	29,40%	29,40%	29,40%	29,40%
SABLE SUR SARTHE	9,66%	9,66%	9,66%	9,66%	9,66%	9,66%		13,99%	13,99%	13,99%	13,99%	13,99%	13,99%
CC Pays Sabolien	13,78%	14,19%	14,19%	14,19%	14,19%	14,19%		5,67%	5,84%	5,84%	5,84%	5,84%	5,84%
total	23,44%	23,85%	23,85%	23,85%	23,85%	23,85%		19,66%	19,83%	19,83%	19,83%	19,83%	19,83%
MAMERS	22,83%	22,83%	22,83%	22,83%	22,83%	22,83%		23,65%	23,65%	23,65%	23,65%	23,65%	22,94%
CC Maine Saosnois	5,51%	5,51%	5,24%	5,24%	5,24%	5,24%		4,87%	4,87%	4,56%	4,56%	4,56%	4,56%
total	28,34%	28,34%	28,07%	28,07%	28,07%	28,07%		28,52%	28,52%	28,21%	28,21%	28,21%	27,50%
MONTVAL SUR LOIR	20,46%	19,56%	15,62%	15,56%	15,56%	15,56%		21,48%	20,81%	22,67%	22,58%	22,58%	22,58%
CC Loir Lucé Bercé	6,75%	6,75%	10,70%	10,81%	10,81%	10,81%		5,82%	5,82%	3,96%	4%	4%	4,00%
total	27,21%	26,31%	26,32%	26,37%	26,37%	26,37%		27,30%	26,63%	26,63%	26,58%	26,58%	26,58%

Annexe I3

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Revalorisation des bases fiscales							
LDF 2015/2016/2017	0,90%	1,01%	0,40%				
Variation des Prix à la consommation (Nov n-1/ Nov n) pour 2018 indice ICPH				1,24%			
Variation des Prix à la consommation (Nov n-1/ Nov n) pour 2019 indice ICPH					2,16%		
Variation des Prix à la consommation (Nov n-1/ Nov n) pour 2021 indice ICPH							0,20%
						0,90%	
soit une moyenne sur les 7 exercices de	0,97%						
Revalorisation des taux communaux	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%